



## Abondement demissionion

Par **Odeusp**, le **28/08/2021** à **22:14**

Bonjour,

J'ai saisi un placement sur PEE le 02/06/21 (virement bancaire) puis j'ai démissionné le 14 juin CDI cadre avec 3 mois de préavis raccourci à ma demande au 31/07/21. Mon placement a été validé le 07/07/21 et l'abondement versé en même temps. Grosse Surprise lors de la réception du solde de tout compte (par chèque) l'abondement est retiré du montant global. Est-ce normal?

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2021** à **22:23**

Bonsoir

Il est souvent intéressant, lorsque l'entreprise verse un abondement, de faire un versement volontaire avant de quitter la société.

Mais qui dit PEE dit règlement dont il faut connaître tous les détails...

Que dit-il au niveau des départs?

En outre, l'entreprise peut modifier les règles de versement de l'abondement d'une année sur l'autre...

Par **P.M.**, le **28/08/2021** à **22:24**

Bonjour,

Il faudrait demander des explications à l'employeur mais je ne vois pas en vertu de quoi, il pourrait se permettre cette retenue, autant ne pas réaliser l'abondement...